



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

26 juin 2012

Date d'Affichage

10 juillet 2012

Nombre de conseillers:

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille douze, le trois juillet à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents: MM. François VERGNE, Karine LE BORGNE,  
Philippe GAILLARDON, Philippe CADEAU, Régis GRAVEY,  
Maryvonne RAIMBEAULT, Georges RUAULT, Marcel MACRÉ,  
Françoise LOQUET, Patrick LEDUNOIS.

Absents excusés : MM. David BACON, Carole LOUISE, Régis  
LECARPENTIER

Absentes non excusées : MM. Isabelle POINTET, Ghislaine DUGAY

Mme Karine LE BORGNE remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET: DÉLIBÉRATION 2012 - N°07/02 : TARIFS POUR LE COLUMBARIUM ET  
LE PUIT DE DISPERSION**

Suite à la mise en place du columbarium et du puits de dispersion, il y a lieu de  
fixer les tarifs :

COLUMBARIUM :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de la  
concession d'une case comme suit :

\* pour la 1<sup>ère</sup> urne :

- 500 € pour 15 ans renouvelables

- 800 € pour 30 ans renouvelables

(plaque d'identification incluse)

\* pour toutes urnes supplémentaires dans le délai de validité de la concession :

- 100 €

(plaque d'identification incluse)

Pendant le délai de la concession, toute ouverture de case pour dispersions des  
cendres dans le puits de dispersion, donne droit à la perception au profit de la Commune  
d'une redevance de 20 € par urne.

PUITS DE DISPERSION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 250 € le prix de la dispersion des cendres dans le puits, plaque d'identification incluse.

Les recettes correspondantes seront imputées comme suit :

- 2/3 pour le budget général de la Commune.
- 1/3 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Maryvonne RAIMBEAULT

